

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX  
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

### INSERTIONS

LES INSERTIONS  
sont reçues au  
Bureau du Journal  
du Lot  
et  
se paient d'avance  
Annonces... 25 c. à la ligne  
Réclamations... 50 c.  
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
MM. Laffitte et Co, place de la  
Bourse 8, sont seuls chargés,  
à Paris de recevoir les annonces  
pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS  
LES ABONNEMENTS  
datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
et  
se paient d'avance.  
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE  
Trois mois... 5 fr.  
Six mois... 9 fr.  
Un an... 16 fr.  
ACTRES DÉPARTEMENTS  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 23 Décembre 1871

L'entrée des princes d'Orléans à l'Assemblée est le grand fait qui préoccupe les feuilles parisiennes. Nous reproduisons plus loin plusieurs extraits de journaux appartenant aux diverses nuances. Nos lecteurs aiment certainement à connaître toutes les opinions qui se manifestent, et c'est à ce titre que nous citons souvent des appréciations qui ne sont pas les nôtres. Nous n'avons pas besoin de dire que nous nous rallions complètement au sentiment du *Journal des Débats*, de la *Gazette de France* et de la *Patrie*, dont les articles seront justement remarqués. Il est permis d'espérer que les scrupules du journal *l'Union* s'évanouiraient devant les faits.

### Revue des Journaux

#### Journal des Débats.

La résolution de M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville à laquelle chacun s'attendait après la discussion publique de la veille, irrite les feuilles radicales encore plus qu'elle ne les surprend. Notez que ces journaux n'avaient pas leur dépit. L'un d'eux va même jusqu'à se déclarer tout à fait indifférent à l'entrée des princes dans l'Assemblée, mais il a une façon vraiment neuve d'exprimer son indifférence. Vous croyez peut-être qu'il se borne à enregistrer purement et simplement la présence des princes à l'Assemblée et qu'il accorde une toute petite place à un événement auquel il se dit indifférent? Point du tout. Deux pages de sa rédaction suffisent à peine à l'expression de ses sentiments injurieux. Comment expliquer ce débordement d'injures? Les feuilles radicales ont-elles eu le dessein de nous faire voir, par leurs attaques contre le député de la Haute-Marne et contre le représentant de l'Oise, que le maintien du régime actuel consistait à exclure deux hommes du sein de l'Assemblée? S'il en était ainsi, jamais « les réactionnaires » n'auraient été plus durs pour la République. L'explication est, ce nous semble, beaucoup plus simple. M. Gambetta, dont l'incapacité unie à l'aveuglement impérial a failli perdre la France, n'a pas encore perdu l'espoir de redevenir notre maître, mais il sent bien, en dépit de ses flatteurs, qu'il n'est pas aujourd'hui très populaire. Comme hier encore il n'apercevait entre le pouvoir et lui que la personne de M. Thiers (les dictateurs ne comptent guère avec le pays), il a cru voir dans les signes des rivaux possibles, et son ambition s'est irritée du nouvel obstacle qu'elle était seule à se créer.

On s'étonnera peut-être de nous voir chercher dans les desseins plus ou moins cachés de M. Gambetta une explication à l'attitude de son journal; mais à qui la faute?

M. Gambetta ne s'est-il pas montré, au milieu des plus graves épreuves de la France, exclusivement homme de parti? Il est donc naturel de faire intervenir presque exclusivement dans l'appréciation de ses actes l'intérêt personnel de l'ex-dictateur.

Dans quelques jours s'éteindra, s'il n'est éteint déjà le bruit qui s'est fait autour de MM. d'Aumale et de Joinville. Chacun alors retrouvera le calme et reconnaîtra que tous ceux qui, par des discours et des votes publics,

donnent leur avis sur les affaires de l'Etat, ne peuvent surprendre la volonté nationale.

#### Français.

Tout ce qui nous revient des cercles parlementaires nous fait espérer que la séance sur les princes d'Orléans n'aura été qu'un accident fâcheux, mais passager. Les députés de la droite font entendre que le vote sur la priorité des ordres du jour a été une surprise causée par le manque d'entente préalable entre les divers groupes de la majorité. Il y a eu, selon eux, plutôt malentendu que désunion, confusion, que rupture, et nombre de représentants habitués à siéger à côté les uns des autres ont été douloureusement étonnés, après ce malencontreux scrutin, de se voir considérer comme des frères ennemis.

#### Gazette de France

Les conservateurs ne pourront rien faire isolément; ils sont obligés de s'entendre, de suivre une même voie sous peine d'engager le pays dans des aventures sanglantes. Si nous répétons sans cesse la même chose, c'est que rien n'est plus important à faire comprendre. Dans la chaleur de la discussion, on donne trop souvent un libre cours à ses passions, à ses ressentiments; la mission de la presse est de rappeler à tous les députés qu'en présence des obligations qu'ils ont contractées avec la Prusse, au nom de la France, ils n'ont le droit de rien faire qui puisse nuire aux moyens de remplir ces engagements.

La séance sur les princes d'Orléans a démontré à tous les hommes d'ordre que, séparées, les fractions dont se compose la majorité devenaient des minorités impuissantes.

Nous nous serions volontiers passé de cette nouvelle preuve d'une vérité que nous avons affirmée souvent; mais, puisque les circonstances l'ont mise une fois de plus en lumière, soyons assez sages, assez intelligents, assez patriotes pour ne plus jamais l'oublier et pour en faire la base de notre conduite. Le pays, d'ailleurs, convie ses représentants à cette union intime; il sent qu'elle est la seule garantie, en ce moment, de sa sécurité et de son avenir.

#### Liberté.

Sans plus de préparation qu'ils n'en avaient mise à publier leurs lettres à leurs électeurs, les princes sont allés siéger sur les bancs de l'Assemblée nationale.

Le duc d'Aumale est dès ce jour le chef actif d'un parti. Cette situation comporte avec elle des devoirs impérieux, une grande éloquence, des aptitudes politiques spéciales. Nous verrons bientôt si le prince est à la hauteur de la mission importante qu'il a acceptée, ou pour mieux dire qu'il a prise. Il y avait, à notre avis, mieux à faire pour lui et pour son frère qu'à pénétrer de vive force dans une place où on ne peut entrer d'ordinaire que lorsqu'on vous en remet les clefs. Cette sorte d'escalade effraiera bien des gens. Elle nous laisse fort tranquille. En dehors de toutes les raisons particulières qui ne nous font appréhender en rien de voir siéger les deux princes, nous avons la conviction qu'ils sont moins dangereux, — si danger il y a — en dedans de l'Assemblée qu'en dehors d'elle.

#### France

L'opinion représentée par ses différents

organes n'a pas facilité aux princes leur entrée dans la Chambre, et s'ils sont allés occuper leur siège comme on reconnaît qu'ils en avaient le droit, ils l'ont fait sans être complètement dégagés vis-à-vis de l'opinion. Ils sont quittes avec la règle, mais le sont-ils avec le sentiment public? Sont-ils entrés à l'Assemblée de face ou de trois-quarts?

#### National.

Quoi qu'il fasse et quoi qu'il dise, M. Henri d'Orléans, duc d'Aumale, nous rappellera toujours, dans l'avenir, cet autre prince, Louis-Napoléon Bonaparte, qui, il y a vingt-trois ans, entré en France d'abord, à l'Assemblée ensuite, et enfin à l'Élysée, n'ayant aux lèvres que des protestations de patriotisme désintéressé, dont on a pu depuis apprécier toute la sincérité.

#### Ordre

On a beaucoup reproché à M. le comte de Chambord d'avoir manqué de souplesse. En se baissant un peu, disaient les habiles, il pouvait entrer. On n'adressera pas le même reproche à M. le duc d'Aumale et à M. le prince de Joinville.

Il y a une évidente incompatibilité d'humeur entre le prince qui a sacrifié son trône à sa dignité et les princes qui siègent à Versailles.

Au point de vue politique que faut-il augurer de l'attitude des princes? Nous aurons à l'examiner. Ce qui est certain, c'est que les princes tenaient absolument à siéger, et qu'à tout prix ils veulent être là pour le cas où un coup de tête présidentiel, un orage parlementaire ou quelque autre événement rendrait le pouvoir vacant.

Dans un premier moment d'effarement, une majorité accepte toujours, pense-t-on, une solution toute faite. Quand on se repend, il est trop tard. D'un autre côté, il est certain que la ténacité de M. Thiers, ses opinions très arrêtées sur certains points et enfin son grand âge, donnent une certaine opportunité à des calculs que l'on devine. Toute la question est de savoir si la gauche et le centre gauche auront, eux aussi, une combinaison toute prête et susceptible d'être acceptée par les membres de la droite qui, à leur tour, ne veulent être « ni dupes, ni complices. »

Quant à nous, cela nous touche peu: aucune intrigue ne prévaut contre la volonté nationale, et tout ce qui serait tenté sans un appel au pays serait tellement faible, tellement impuissant, tellement précaire, que si nous n'envisagions que l'intérêt du parti, nous ferions des vœux pour que cette nouvelle expérience pût se faire.

#### Patrie.

Les princes d'Orléans ont interprété, suivant nous, d'une façon réellement politique le vote de l'Assemblée; ils sont venus prendre leur siège à la Chambre; ils ont affirmé et constaté leur droit. Cela suffit quant à présent. L'essentiel, c'est qu'il soit bien entendu qu'ils sont là à portée des événements, et qu'on sache qu'en face des convulsions possibles et plus que probables que l'avenir nous réserve, le parti de l'ordre aura sous la main, en cas de nécessité, un rechange acceptable, un relais assurément provisoire, mais relativement rassurant, au provisoire actuel, qui peut nous manquer inopinément.

En thèse générale, on ne saurait trop sup-

plier les princes, ceux de toutes les origines et de toutes les maisons, de se méfier des couloirs et des souterrains; on n'est prince qu'à la condition de mépriser les finesses, de savoir fermement ce qu'on veut et de ne pas craindre un peu de hasard et d'inconnu pour aller jusqu'au bout de ce qu'on a voulu. Le prince doit également se mettre en garde contre tous les conseils timides, formalistes et compassés dont le circonviennent la troupe des Prudhommes et des Polonius qui gravite autour de lui. Prenez garde au scandale! Imaginez un compromis! Vous allez froisser de respectables précédents! Tous les princes du monde entendent incessamment résonner à leurs oreilles ces antiques de la médiocrité. Si elles touchent Vos Altesses, demeurez au logis et devenez de bons bourgeois. Vous avez le choix de l'heure et du procédé, ô princes! Mais quand vous agissez, ne l'oubliez pas, il faut agir princiérement.

Ces vérités, qui semblaient autrefois — du temps où il y avait une grande France et où nous comptions dans le monde, — élémentaires et indiscutables, ont besoin d'être rappelées spécialement à MM. d'Orléans. La condescendance, le tremblement en face de tous les lieux communs du petit libéralisme, est le péché d'habitude de leur race. Affaire d'éducation. Il n'en est pas moins vrai que c'est cette déférence envers les billevesées libérales dont nous les espérons guéris, qui leur fit, en février 1848, commettre une irréparable faute, quand en Afrique, à la tête d'une armée et d'une flotte qui ne demandaient qu'à les suivre, ayant de leur côté le droit, la légalité, la Constitution, l'honneur de leur père et l'immense majorité du pays, au lieu de venir l'épée à la main écraser la plus sottise et la plus funeste des révolutions, ils renoncèrent humblement devant la sommation de Marrast et d'Arago, assaisonnées de citations patriotiques de l'ancien *National*. On aurait eu la guerre civile? Avec cela qu'elle nous a manqué en 48, la guerre civile! On n'aurait eu rien de plus que les journées de juin. Toute révolution qu'on laisse triompher est grosse d'une guerre civile; c'est charité et humanité pure que de la prévenir et de marcher contre elle le premier, et c'est à quoi les princes sont destinés par la Providence et par l'histoire.

Malgré ce qu'on peut regretter dans la conduite passée des princes d'Orléans, sur laquelle nous nous expliquons avec une franchise que nos intentions justifient, la conduite tenue à leur égard par quelques fractions du parti conservateur nous paraît cent fois plus regrettable. Toutes les finesses, toute la diplomatie, toutes les trappes de M. Thiers et de ses amis, pour enlever, pour amoindrir, pour enterrer, s'il est possible, la personnalité des princes d'Orléans, nous paraît, nous l'avouons, le comble du déraisonnable et du mesquin.

Tout cela serait admirable si M. Thiers avait trente ans ou s'il était immortel; mais ses services, son esprit, son énergie, la reconnaissance même que nous lui devons, ne peuvent pas nous empêcher de voir ses cheveux blancs.

#### Constitutionnel

Leur entrée s'est faite sans éclat, ils ont profité d'un moment où M. Tirard débitait un petit discours sur les juges consulaires, et sont allés s'asseoir à droite, au quatrième rang, à quelques pas des ministres, derrière le banc où siège Thiers. Ils ont pour voisin un de leurs amis, M. Bienvenu et le général de Chabaud-Latour, qui fut d'abord aide-de-camp du duc d'Orléans et plus tard du comte de Paris. Maintenant cette affaire est vidée; chacun, de

quelque parti qu'il soit, doit en éprouver un véritable plaisir.

Union.

Nous avions pressenti la résolution des princes; ce n'est pas celle que des amis vrais auraient conseillée.

Pendant ce temps, le respect public va chercher dans sa fière solitude un autre Français, le comte de Chambord, obstiné à ne rien faire et à ne rien dire qui paraisse troubler les destinées de la France.

C'est un spectacle digne de l'histoire que cette attitude royale, contraste éclatant avec l'agitation des factions qui aspirent à asservir le pays.

Depuis vingt-cinq ans, le comte de Chambord n'a eu qu'une pensée, c'est de se montrer aux partis avec sa foi gardée aux traditions nationales.

Monsieur le comte de Chambord a parlé cent fois à la France depuis son apparition fameuse à Londres; ses discours, ses lettres, ses manifestes sont dans toutes les mains.

Né croyons pas que les bons et grands exemples doivent être perdus. La France est fatiguée des spectacles de mesquinerie dans l'agitation de ses partis.

Ne croyons pas que les bons et grands exemples doivent être perdus. La France est fatiguée des spectacles de mesquinerie dans l'agitation de ses partis.

C'est la moralité que nous tirons des scènes auxquelles nous venons d'assister. Un seul nom y aura grandi, c'est celui du Roi de France.

Correspondance spéciale

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 21 décembre.

L'Assemblée abordera aujourd'hui ou demain, l'examen de l'impôt sur le revenu, mais il paraît fort douteux que la discussion sur ce sujet aboutisse de si tôt.

Le ministre de l'intérieur, s'est rendu aujourd'hui au sein de la commission relative au Journal officiel.

On s'est préoccupé de savoir si les réunions publiques, seraient autorisées à Paris, pendant la période électorale.

L'émotion produite par l'attitude du duc de Broglie dans la séance de lundi, s'est encore accrue. On parle d'une altercation que le duc aurait eue hier avec M. Pascal Duprat.

firmant qu'il a soutenu l'ordre du jour Paris, mais d'autres ajoutent qu'il ne l'a soutenu qu'en désespoir de cause.

Le bruit s'accrédite que certains membres de la gauche, à la suite de ces incidents, se disposent à interpeller le gouvernement sur la conduite qu'il se propose de tenir devant une pareille attitude.

Le préfet de la Marne et le conseil municipal de Reims ont été reçus hier par le président de la République. Des explications ont été données sur la nécessité de nouveaux baraquements pour cantonner les troupes prussiennes.

Le préfet actuel de la Marne, M. Jousserandot, fait de grands efforts pour activer les baraquements.

A l'occasion du 1er janvier, les réceptions qui seront faites par M. Thiers, auront lieu à Versailles, mais on assure que le président de la République cherche à les limiter autant que possible.

1er Les circonstances où nous sommes, qui feraient paraître assez peu convenables toutes cérémonies d'apparat.

2e Les frais de déplacement qu'entraîneraient les réceptions à Versailles, pour la plus grande partie des fonctionnaires qui sont toujours domiciliés à Paris.

La nouvelle de la maladie de M. Baze est démentie.

Il est également inexact que Trinquet et Urbain aient été embarqués à Toulon pour la Nouvelle-Calédonie, à bord du Jura. C'est le Rhin qui doit transporter dans cette colonie les condamnés à la déportation.

Chronique locale et méridionale.

Le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi à cause des fêtes de Noël.

AVIS.

Echéances de décembre. Nous prions les abonnés dont l'abonnement a expiré le 30 novembre, ou le 15 décembre, de vouloir bien nous adresser au plus tôt le montant de leur abonnement en un mandat sur la Poste.

Les députés du Lot ont voté ainsi qu'il suit, sur la question de la priorité de l'ordre du jour de M. Desjardins, priorité repoussée, on le sait, par 352 voix, contre 284 voix.

Pour la priorité: MM. de Lamberterie, Pagès Dupont, Rolland.

Contre la priorité: MM. Limayrac, comte Murat, de Valon.

On écrit de Bordeaux que M. Delbois, membre du conseil général a été arrêté ainsi que M. Pachy, membre du conseil municipal, par suite de discours prononcés dans une réunion publique composée de radicaux.

Le Figaro, nous l'avons déjà dit, a eu une patriotique et généreuse pensée: celle d'ouvrir une souscription pour les veuves et les orphelins des gendarmes, gardes de Paris et gardiens de la paix.

En sept journées, 135,126 fr. 45 ont été versés, et les souscripteurs continuent à affluer.

Une lettre de M. Dardeppe de la Grangerie, prisonnier de la Commune et témoin oculaire de l'héroïsme avec lequel ces nobles victimes ont succombé, a ajouté un trait de plus à ce que l'on connaissait de leur courage et de leur dévouement.

Le témoignage de sympathie et d'intérêt qui est aujourd'hui donné à leurs veuves et à leurs enfants n'est qu'un acte de juste reconnaissance envers leur mémoire.

Par arrêté préfectoral en date du 15 décembre, ont été nommés instituteurs publics:

- MM. Delmont (Jean), à Larroque-Toirac. Delfour, à Espeyroux. Mlles Roussy (Antoinette), à Catus. Delmas (Jeanne), à Boissières. Bley (Marguerite), à Saint-Cyprien. Bédérines (Marie), à Esclauzels. Tournon (Virginie), à Escamps. Parcillié (Marie), à Trespoux-Rassiel. Robert, à Loubressac. Plessis, à Catus.

MAIRIE DE CAHORS

Emprunt de 50,000 fr. - Avis aux souscripteurs.

MM. les souscripteurs à l'emprunt municipal de 50,000 fr. sont informés que la remise des titres de l'emprunt leur sera faite, à la Recette municipale, sur la production des récépissés provisoires qui leur ont été délivrés lors de leurs versements.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Un concours général pour l'admission au sur-numérariat des Contributions indirectes sera ouvert le jeudi 22 janvier 1872.

Les candidats qui désireraient connaître le programme de l'examen ainsi que les pièces à fournir, devront se présenter dans les bureaux de la direction à Cahors, rue des Augustins, (maison Cavaignac).

Les inscriptions ne seront admises que jusqu'au 5 février, délai de rigueur. Les postulants inscrits qui n'auraient pas produit à cette date les justifications exigées seront exclus de la liste.

Bulletin Vinicole

Vins de la Bourgogne

Dijon (Côte-d'Or), 22 décembre. Affaires nulles. Le froid et la fin d'année suspendent toute transaction. Espérons que l'amélioration qui se manifeste aujourd'hui dans la température continuera, et que la semaine prochaine nous aurons quelques affaires à citer.

Nuits (Côte-d'Or), 22 décembre. Par suite des grands froids de l'hiver dernier, ainsi que de la température constamment variable de l'été, le rendement de la récolte de 1871 a été presque nul, et les vins sont dès à présent considérés comme médiocres.

Les vins de 1869 et de 1870 ont tenu tout ce qu'ils promettaient; nous nous bornons à dire que leur mérite justifie leur réputation. Ils sont de plus en plus recherchés, et c'est principalement sur eux que vont porter les affaires.

Vins du Bordelais

Bordeaux (Gironde), 22 décembre. Vins. - Depuis les grands jours de froidure, les achats de vins de tous les crus se sont ralentis, bien que les viticulteurs soient encore en bonne position, mais ils se décident peu aux offres que l'on pourrait leur faire.

Les cours des 1870 ont eu une nouvelle faveur de hausse sur les côtes; les palus, de 25 à 50 fr. par tonneau.

Cette semaine, il a été déclaré dans le Bas-Médoc: des Bégadan, 1870, au prix de 450 fr. le tonneau; des Quiosac, 1870, à 425 fr.; des St-Loubès, 1869, à 400 fr.; des Macan, 1869 et 1870, à 410 fr.; des palus d'Arveyres, à 380 fr.

Vins du Midi

Béziers (Hérault), 22 décembre. Il y a eu ralentissement sensible dans toutes les affaires de nos produits territoriaux. Les ordres sont rares, peu étendus et peu pressants, la rigueur de la température concourant aussi à ce calme général. Les vins rouges sont peu demandés; les blancs forment la généralité des transactions.

- On a payé: 10 et 11 fr. l'hect. pour les aramonts. 12 à 13 fr. pour les montagne, 2e choix. 15 à 16 fr. pour les montagne, 1er choix. 18 à 20 fr. pour les Narbonne.

Le tout sans futaille et pris à la campagne, commission en sus.

Bulletin commercial

PHOSPHATE DE CHAUX.

Comme on le comprend bien, tous les travaux relatifs au phosphate de chaux du Quercy, sont dans ce moment-ci suspendus complètement à cause de la neige qui couvre encore partout les terrains. Les transports par eau sont également arrêtés car les bateaux sont pris dans la glace, sur le Lot. Mais comme la température s'adoucit considérablement il faut espérer que les travaux d'extraction et de transport recommenceront avec une nouvelle activité.

« Nous n'avons rien de comparable au phosphate du Quercy. Les phosphates de cette qualité trouveront sans doute un écoulement facile ici. » (traduction.)

Nous remettons à plus tard les autres renseignements relatifs à ce sujet; nous répéterons seulement qu'une grande maison de fabrication de produits chimiques, dans une importante ville de France, veut traiter pour la livraison annuelle de 400 à 500 tonnes de phosphate du Quercy, livrables à la gare de Figeac.

S'adresser au bureau du Journal du Lot par lettre affranchie.

CALENDRIER DU LOT

Table with 4 columns: DAY, JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include dates from 24 Dec to 30 Dec with corresponding events like 'NATALITÉ de N. S.', 's. Jean, ap. et év.', 'ss Innocens.', 's. Thomas', 's. Eugène' and fairs like 'Lalbenque, Martel', 'Teysseier', 'Cazals, Marcihaac, Pubrun', 'Cazals, St-Paul-Labouffie, Naudahac, Cremps, Peyrilles', 'Gramat'.

D. Q. le 5, à 6 55 du matin. N. L. le 12, à 4 11 du matin. P. Q. le 18, à 8 31 du soir. P. L. le 26, à 9 44 du soir.

AVIS. - M. le Maire de la commune d'Ussel, canton de St-Germain, a l'honneur d'informer le public, que 2 nouvelles foires viennent d'être créées dans cette commune. Elles s'y tiendront les 9 février et 7 septembre de chaque année.

Lorsque ces deux dates concorderont avec un Dimanche, les foires seront tenues le Samedi.

Le Maire, COUTURE (Cyprien).

Il vient d'être créé, à Gourdon, des Marchés-Foires qui se tiendront, dans cette ville, le 2e et le 4e samedi de chaque mois à partir du mois de janvier 1872.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 23 décembre 1871.

Naissances.

Tardieu (Marie), rue du Château. - Valette (Augustine-Mélanie-Joséphine). - Lafon (Jean-Paul), quai Regourd.

Mariages.

Aladé (Jean-Baptiste), et Lacombe (Marie-Thérèse). - Barreau (Pierre), et Célarigé (Marie). - Labore (Louis), et Vayssières (Marie). - Rosiés (Charles)

et Lérin (Justine). — Fichou (Paul-Justin), et Calvet (Anne-Louise-Antoinette). — Couderc (Pierre), et Leygues (Modeste-Marie-Thérèse).

Décès.

Du 9 au 23 décembre.

Lambert (Juliette), 27 ans Boulevard Nord. — Alanier (Eugène), décoloré, 41 ans, Hospice. — Théron (Marie), sans profession, 53 ans, rue Darnis. — Carrié (Pierre), jardinier, 80 ans, rue de la Pépinière. — Carrié (Jean-Baptiste), cultivateur, 64 ans, hospice. — Béliben (Jean-Baptiste), cultivateur, 69 ans, célibataire, aux Durands. — Dol (Marie), sans profession, 84 ans, rue des Badernes. — Favier (Rose), sans profession, 78 ans rue Fondue Haute. — Delmas (Marie), marchande, 70 ans rue Brives. — Fayret (Jean), prêtre, 96 ans, rue St-Urcisse. — Chapou (Jean-Eugène), 2 mois, rue des Boulevards. — Cosse (Pierre-Firmin), ex-huissier, 62 ans, Port-Bullier. — Francès (Théodore), menuisier, 31 ans, rue nationale. — Alary (Jeanne), 84 ans, Boulevard sud. — Enfant du sexe masculin, né mort des époux Lemouzy et Aymard. — Linas (Viquel), 4 mois, moulin de Labéraudie.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Bibliographie

La Question militaire en 1871

Par M. le Baron d'Aupiais de Blanat.

En vente chez Calmette, libraire à Cahors.

CONCLUSION.

L'instabilité politique, l'affaiblissement de tout principe, l'égoïsme profond de la classe moyenne, et de vicieuses institutions, ont mis la France au deuxième rang des nations en Europe. La funeste guerre dans laquelle nous venons d'être battus, nous a coûté la vie de cent mille hommes deux provinces, plus de huit milliards, et la perte de notre prépondérance politique. Notre armée est devenue l'armée des capitulations; nous avons eu 350,000 prisonniers entre les mains de l'ennemi. — Nos canons, nos drapeaux, sont à Berlin ?

La France veut se laver de ces soufflets.

Au premier rang des réformes qu'elle réclame, la plus importante, la plus féconde, est la réorganisation de l'armée. Le principe du service obligatoire et la suppression de toute espèce de primes d'argent pour le recrutement, ont été déjà admis par la commission de l'Assemblée nationale. Tout français devra à la patrie un certain nombre d'années de service effectif sous les drapeaux.

Quatre années sont réclamées par la commission; trois ans semblent suffisants; le contingent annuel est en effet, en France, d'environ 120,000 jeunes gens propres au service; quatre années mettraient donc sous les drapeaux 480,000 hommes, chiffre énorme pour nos ressources budgétaires. On serait alors obligé de retomber dans le défaut d'une nombreuse catégorie de dispensés, à la vérité toujours à la disposition de l'Etat mais non instruits. Trois années, c'est-à-dire trois contingents, donneraient 360,000 hommes.

L'institution des volontaires, ainsi qu'on l'a démontré plus haut, mettrait dans les rangs de l'armée toute la jeunesse intelligente du pays, sans la déclasser, sans la détourner de ses occupations, sans dépenses pour l'Etat; elle créerait une immense réserve d'officiers, et peut-être regardée comme le meilleur, comme le seul moyen de militariser la jeunesse française, et de relever le prestige dû à la profession des armes.

Les institutions allemandes relatives aux officiers sont en tout point applicables à l'armée française :

Elles assurent la bonne composition du corps d'officiers, et ne blessent en rien nos idées démocratiques, puisque l'obtention des grades n'a lieu que par examen; elles ferment au contraire la porte au favoritisme en ne consacrant que le mérite. Enfin, la ratification préalable du grade par le jugement des pairs est une mesure que nous ne craignons pas d'appeler indispensable; c'est la première sauvegarde de l'honneur militaire chez les officiers, c'est la seule garantie qui puisse rétablir et maintenir l'épaullette à la hauteur qu'elle doit occuper. Mise aux voix parmi les officiers de l'armée, cette mesure ne trouverait d'opposition que chez ceux qui se sentiraient indignes. On peut dire qu'elle est appelée de tous les vœux des officiers en général. La création par régiment ou corps de troupe constitués, de tribunaux d'honneur, compléterait l'adoption de cette mesure.

Il est inutile d'insister sur l'urgence de l'indivisionnement permanent des troupes et de leur formation en corps d'armée permanents. Des considérations politiques mal comprises et des raisons de centralisation administrative ont fait jusqu'ici écarter ce système dont les avantages immédiats seraient :

Economie énorme,

Recrutement facile,

Mobilisation rapide,

Création de l'esprit de corps local.

La France serait divisée territorialement en dix ou douze corps d'armée, correspondant autant que possible aux divisions géographiques établies. Ces corps d'armée formeraient de grandes unités complètes se recrutant sur leur territoire et l'occupant en permanence. Ils seraient commandés par des maréchaux ou des généraux en chef.

Les camps dont on a fait un si grand abus dans ces derniers temps, seraient supprimés; ils sont la manière la plus coûteuse de faire vivre les troupes, et surtout ils faussent l'éducation militaire des généraux, des officiers et des soldats; rien, en effet, n'est plus différent de la vie pratique de campagne que les camps permanents. Cette instruction serait remplacée par de grandes manœuvres générales annuelles sur des terrains choisis par chaque commandant de corps d'armée. Dans ces manœuvres les troupes apprendraient à marcher réunies, à camper et aussi à être cantonnées, manière de vivre si peu en usage dans notre armée, et si pratique à la guerre. Les troupes seraient astreintes à la discipline la plus sévère dans ces sortes d'exercices, véritable image de la guerre; les changements de garnison des régiments pourraient avoir lieu à leur issue, dans l'étendue du territoire affecté à chaque corps d'armée.

Dans les centres de population tels que Paris, il pourrait y avoir danger à laisser toujours dans la capitale le même corps d'armée recruté sur place. Il serait facile de remédier à cet inconvénient, en faisant pour le corps d'armée de Paris, ce qui existe pour le corps de la garde prussienne, en le recrutant dans toute l'étendue du royaume.

L'impossibilité du réengagement après les trois ans de service effectif, et les réglemens relatifs aux sous-officiers éloigneraient de nos régiments la plaie des vieux soldats de profession, et restitueraient à l'armée active le caractère vrai qu'elle doit avoir, celui d'une école nationale pour la guerre.

Pendant les trois années passées sous les drapeaux, les soldats ne pourraient ni voter, ni se marier sans autorisation, mais tous leurs droits de citoyen leur seraient rendus le jour où ils passeraient dans la réserve.

Le serment au chef de l'Etat serait supprimé, et remplacé par un serment au drapeau. Des officiers actuellement dans l'armée française se trouvent avoir déjà prêté trois, quatre et cinq serments; on en arrive de la sorte à troubler les consciences ou à faire considérer comme une formalité une chose sainte.

Que l'on remarque que l'armée organisée dans cet esprit, s'éloigne autant que possible du fléau des armées permanentes, de ces armées formant une caste à part dans la société, isolées du reste de la nation, et pouvant, à un moment donné, devenir l'armée de l'émeute ou l'armée prémonitrice d'un coup d'état.

L'Allemagne nous fournit le modèle accompli de la véritable armée nationale. — La nation en armes.

Ce sont là les armées de l'avenir.

La guerre sera désormais un duel à mort, entre deux nations, et le devoir de tout citoyen sera d'y participer.

Le service obligatoire pour tous et la division de la force nationale en armée active, réserve et landwehr ou seconde réserve, résolvent le problème.

Enfin, il serait aussi créé une dernière réserve, formée seulement en temps de guerre considérable et analogue au landsturm allemand.

Cette réserve comprendrait tous les citoyens valides de 17 à 42 ans, non présents sous les drapeaux ou dans la landwehr. Elle serait la dernière expression de la défense du pays et remplacerait la garde nationale, cette institution révolutionnaire et grotesque, qui se condamne et ne se discute pas.

Il n'entre pas dans le but de ces notes d'examiner les réformes à opérer dans l'organisation intérieure des différentes armes. Les leçons de l'expérience et de la guerre, peuvent seules servir de guide à cet égard. Il semble utile cependant de poser ce principe, si peu suivi jusqu'à présent dans l'armée française, que les régiments doivent être organisés, armés, équipés et exercés, non au point de vue des parades et revues officielles ou des manœuvres des champs de Mars, mais au point de vue pratique de la lutte.

Cette lutte aura son heure.

La France de 1870, jetée hors des voies saines et justes, a trouvé devant elle une nation en armes, combattant « avec Dieu pour le Roi et la Patrie. »

Un jour, avec une devise semblable, l'armée

nationale de France reprendra la lutte, et toutes conditions étant alors égales, nous vaincrons; car nous aurons pour nous, le droit, la haine de l'Allemand et l'esprit guerrier des Français régénérés !

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Versailles, 22 décembre.

La commission d'initiative élira probablement aujourd'hui son rapporteur sur la question du retour à Paris. On croit que son choix se portera sur M. Buisson. Je n'ai pas besoin d'ajouter que la majorité de la commission est toujours opposée au retour.

Par contre, il paraît certain que le duc d'Aumale se prononce hautement pour le retour à Paris, en déclarant toutefois qu'il ne cherchera pas à influencer ses amis à ce sujet.

La commission d'initiative a ajourné la question sur la levée de l'état de siège. Elle a aussi décidé de discuter de nouveau la question du renouvellement partiel de l'Assemblée qu'elle avait repoussé par 9 voix contre 8.

M. de Lorgeuil a renoncé à l'interpellation qu'il avait projetée au sujet de prétendues évasions de prisonniers qu'aurait favorisées le gouvernement.

On assure que, malgré l'attitude de l'extrême droite dans la séance de lundi, un rapprochement sensible tend à s'opérer entre la réunion St Marc-Girardin et la réunion des Réservoirs. Les notabilités de cette dernière font observer que, sur 234 membres dont elle se compose, 55 seulement, appartenant à l'extrême droite, ont voté lundi pour la priorité de l'ordre du jour Fresneau.

Plusieurs députés se sont présentés hier chez le ministre de l'intérieur pour se plaindre de la situation anormale où se trouve toujours la ville de Lyon. Ils n'ont pu échanger que quelques mots avec le ministre qui était attendu en ce moment à la présidence. M. Hénon et deux de ses adjoints, dont plusieurs journaux annoncent l'arrivée à Paris, n'ont pas été vus encore à Versailles. La nouvelle d'un prochain voyage de M. Thiers à Lyon est démentie.

La commission de la loi électorale c'est-à-dire la commission chargée d'examiner les propositions Jozon et Rolland et les contre-propositions Tallon et Fournier, relatives aux règles générales applicables à toutes les élections, a été convoquée pour demain. La lettre de convocation porte que le ministre de l'intérieur sera entendu. M. Casimir Périer doit, dit-on, l'informer que le gouvernement prépare un projet de loi électorale. On croit que ce projet contiendra la proposition du renouvellement partiel de l'Assemblée.

La réunion libre des députés agriculteurs, qui se tient tous les vendredis à 9 heures du matin, s'est occupée aujourd'hui de la peste bovine. Il paraît que quelques cas de cette maladie ont été signalés dans le département du Nord sur des moutons. Un député du Nord, M. Beaucarne-Leroux, a alors demandé que l'indemnité légale accordée aux bœufs ou vaches abattus par suite de la maladie, fût également accordée aux animaux de la race ovine abattus pour le même motif. Il paraît que le ministre de l'intérieur n'est pas de cet avis. J'ignore encore dans quel sens s'est prononcée à cet égard la réunion des députés agriculteurs.

Le désarmement de la garde nationale s'est opéré sans aucun désordre dans Saône-et-Loire. Il sera complètement terminé dans quelques jours.

L'élection d'un député en Corse, en remplacement de M. Abattucci, aura lieu dans la seconde quinzaine de janvier. L'escadre, qui est encore à Ajaccio, sera rappelé avant cette époque afin qu'on ne puisse pas dire que sa présence a pesé sur l'élection.

On ne croit pas que le gouvernement de M. Thiers suive l'usage des précédents gouvernements d'accorder des décorations à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier. Il y a actuellement dans les ministères plus de 2,000 demandes de décorations.

Le duc de Gramont est arrivé hier soir à Paris. Il sera entendu aujourd'hui ou demain, par la commission d'enquête des événements du 4 septembre.

Le conseil général de Constantine a adopté à l'unanimité un vœu en faveur de l'instruction primaire gratuite et obligatoire. Il a voté aussi par 21 voix contre 3 l'instruction laïque.

Il est question de la candidature du baron Haussmann à Paris.

Dans les Basses-Pyrénées, M. Chesnelong cherche à enlever à sa candidature tout caractère bonapartiste.

Dans la Somme, il est question d'offrir la candidature à M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères.

Dans le Gard, deux candidatures sérieuses sont en présence. M. Paul Benoist-d'Azy fils et M. Laget (républicain).

À propos du Gard, des lettres particulières font

craindre que les radicaux de Nîmes n'organisent pour dimanche une manifestation sur la tombe de Rossel.

Versailles, 22 décembre 1871, 5 heures du soir.

L'Assemblée a terminé hier la discussion de la loi sur la nomination des juges aux tribunaux de commerce. Cette loi sage a été votée à une très-grande majorité, malgré la gauche républicaine de toutes les nuances qui voulait faire élire les juges par le suffrage universel direct des patentés.

La discussion du projet sur les revenus a commencé ensuite et a repris aujourd'hui. Ce projet est celui qui a été formulé par la commission du budget, et qui frappe d'un droit de 3 p. 100 les revenus de la fortune mobilière, les revenus hypothécaires, les revenus commerciaux, et enfin les revenus industriels. M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, dans son projet de budget sur 1872, ne demande que l'établissement d'un impôt sur la fortune mobilière, et repousse à peu près l'impôt sur les autres revenus.

On a remarqué hier un discours de M. Germain; mais il est impossible d'admettre les conclusions de ce député qui voudrait frapper tous les revenus sans en excepter le revenu de la terre et des maisons qui paient déjà l'impôt.

Au début de la séance de ce jour, M. Léonce de Lavergne expose les motifs de la commission du budget en faveur de son projet. Il déclare que la commission a mieux aimé imposer les revenus, puisqu'il faut à tout prix des sources nouvelles d'impôt, que d'avoir recours à des aggravations d'impôts sur les douanes et les matières premières.

L'Assemblée accueille défavorablement l'impôt en ce qui regarde les revenus industriels et les revenus commerciaux. Elle applaudit, au contraire, M. Léonce de Lavergne écartant, d'une façon absolue, toute contribution nouvelle sur les agriculteurs et les fermiers. Elle applaudit également la proposition d'un impôt de 2 p. 100 sur tous les traitements et salaires au-dessus de 1,500 fr. par an.

M. Raudot répond à M. Léonce de Lavergne.

On dit que M. Thiers doit prendre la parole. On parle également, mais à tort certainement, de M. le duc d'Aumale.

Bourse de Paris.

Paris, 23 décembre 1871, soir.

Rente 3 p. %	55,55
— 4 1/2 p. %	80,80
— 5 p. %	90,00

Annonces

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1503, 16 décembre 1871.

Lire le numéro de l'Illustration de cette semaine. Le texte en est varié et des plus attachants. Les gravures présentent aussi un vif intérêt. Nous recommandons particulièrement le portrait du docteur Dubois, qui vient de mourir, et un grand bois de M. Langon, où l'habile artiste a déployé toutes les qualités qui ont depuis quelque temps déjà attiré sur lui l'attention publique. Ce bois représente l'école des prisonniers de la Commune, détenus à la prison du Chantier, à Versailles.

Nous prions instamment nos abonnés en retard, de vouloir bien nous adresser en un mandat poste, le montant de leur abonnement. C'est le dernier avis que nous publions avant de lancer nos mandats.

Les abonnements se paient d'avance.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

1872

Etrennes

Librairie

Etrennes

1872

Les demandes seront expédiées de suite dans le Département.

J.-U. CALMETTE A CAHORS

Bien indiquer la nature du besoin, le prix approximatif.

Ordo, Calendriers, Annuaire du Lot, Agendas de poche et de cabinet. Almanachs illustrés et à effeuiller. Nouveautés illustrées, religieuses, politiques, littéraires, artistiques, etc.

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE :

Chez : MM. Crayssac; Calmette; Bourrion; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac.

Prime d'actualité offerte aux abonnés du Journal du Lot.

ALBUM PHOTOGRAPHIQUE

DES

RUINES DE PARIS

COLLECTION

De tous les Monuments et Edifices incendiés et détruits Par la Commune de Paris, accompagnés de notices historiques et descriptives sur chaque sujet — plus — Une vue de Saint-Cloud détruit, et un groupe de fédérés en Frontispice en regard du titre. Cet Album, dont les épreuves sur beau papier bristol teinté, sont encadrées dans un joli filet, est très-richement relié, doré sur tranches et imprimé sur grand format in 4°. — Il se vend VINGT-HUIT FRANCS dans le commerce. — Cette édition toute spéciale sera délivrée à nos Abonnés seulement : Au lieu de 28 francs, net, pris dans nos bureaux 16 francs. — Les Abonnés hors la ville auront le port à payer à la réception.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in 8° de 112 pages..... 1 fr.

A VENDRE UNE MAISON SISE RUE DE LA MAIRIE, 6 A CAHORS. Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en cinq pièces; d'un deuxième étage composé également de cinq pièces et d'un Balcon couvert; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas. Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison. S'adresser à M. Laytou, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire, et qui donnera des facilités pour le paiement.

A. BERGON ET Cie Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se hargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit. SAVOIR : Pour la 1° et 2° tailles, 70 fr. — Pour la 3° et 4° tailles, 60 fr.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC FLEURISTE A CAHORS

A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1er novembre, à Mlle Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

ÉTUDE D'AVOUÉ

TRÈS BONNE A RODEZ (Aveyron)

A CÉDER IMMÉDIATEMENT Pour cause de décès

S'adresser à M. ALENGRIN, vérificateur de l'Enregistrement à Rodez, ou à M. BENOIT, greffier en chef du tribunal civil de Rodez.

Pendant le Siège de Paris, il a été difficile de se procurer, dans les départements et à l'étranger, certains produits qui ne se fabriquent que dans cette ville, ce qui a fait naître un grand nombre d'imitations tendant à remplacer les produits d'origine. Le goudron présente par moi la première sous forme de liqueur concentrée a été spécialement le point de mire des imitateurs en raison de sa vente considérable, expliquée par ses propriétés bienfaisantes. Or, ayant analysé moi-même, et fait analyser par un chimiste éminent, dans je conserve le rapport les différents types de liqueur concentrée de goudron qui se trouvent dans le commerce, j'ai acquis la preuve que quelques-uns de ces produits diffèrent complètement du mien par leur composition. Ne voulant pas assumer une responsabilité morale qui ne m'incombe pas, je déclare que je ne puis garantir la bonne préparation et par suite l'efficacité que du seul Goudron de Guyot préparé par moi. Il ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier quadrillé par un dessin de couleur rouge-bûle, et portant une étiquette à dessins vert-pâle sur laquelle se trouve ma signature.

ACTIONS HIPOTHECAIRES

DES Carrières à Chaux de Montrésor (TOURAIN)

PRIX : 250 F. — REVENU : 35 F. Ces actions sont privilégiées par une hypothèque de premier ordre sur cinq cents hectares de terres boisées.

- Elles donnent droit : 1° A un intérêt de 6 %; 2° A une part de 60 % dans les bénéfices; 3° Au remboursement avec primes, en vingt-trois ans, par tirages semestriels; 4° A des actions de jouissance produisant 10 % d'intérêt.

Pour avoir une action des Carrières à chaux de Montrésor, adresser en valeur, chèques, espèces ou coupons, DEUX CENT CINQUANTE FRANCS, à M. E. ANDRÉONI, directeur de l'Observateur, journal des intérêts français, 4, rue de Château-dum, à Paris.

Il ne sera appelé que DEUX CENT CINQUANTE FRANCS. Les actions seront cotées à la Bourse de Paris.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Une étude d'avoué près le tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot.

Le nombre des avoués en exercice est de sept.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser pour les renseignements et pour traiter, à Madame veuve Berton à Cahors, à M. Calmels juge de paix du canton de Catus (Lot), ou à M. Pouzergues avoué près le tribunal de 1re instance de Cahors.